



Au sein du MRC, l'on évoque une décision purement politique.

Sa Majesté Paul Marie Biloa Effa, n'est plus le chef coutumier des Mvog-betsi de Tsoungmballa, département du Mfoundi, région du Centre.

L'autorité traditionnelle vient d'être destituée de ses fonctions par le super chef de terre, le ministre de l'Administration Territoriale Paul Atanga Nji.

Dans la note relative lue au 13 heures de ce vendredi 6 eembre du poste national, CRTV, le chef traditionnel est accusé d'**instigation et incitation à l'insurrection ; insubordination caractérisée à l'endroit des autorités administratives ; et participation actives aux manifestations publiques non autorisées**. Au sein du MRC, l'on dénonce cette « **mesure politique** ».

Rappelons que Sa Majesté Paul Marie Biloa Effa, a séjourné quelques mois à la Prison centrale de Yaoundé, Kondengui. Il a été arrêté par le régime le 1er juin 2019. Son seul crime, c'est d'avoir pris part à la marche pacifique organisée par la coalition autour de Maurice Kamto, dont il est par ailleurs le conseiller spécial.

Lire la note de destitution du chef traditionnel

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix-Travail-Patrie
MINISTÈRE DE L'ADMINISTRATION TERRITORIALE



REPUBLIC OF CAMEROON
Peace-Work-Fatherland
MINISTRY OF TERRITORIAL ADMINISTRATION

ARRETE N° 000111 /A/MINAT DU
Portant destitution de Monsieur BILOA EFFA de ses fonctions de chef de 3^e degré MESSA NKOABA'A, Arrondissement de YAOUNDE II^e, Département du MFOUNDI, Région du CENTRE.

LE MINISTRE DE L'ADMINISTRATION TERRITORIALE,

- Vu** la Constitution ;
Vu la loi n°79/17 du 30 juin 1979 relative aux contestations soulevées à l'occasion de la désignation des chefs traditionnels ;
Vu la loi n° 80/31 du 27 novembre 1980 dessaisissant les juridictions des affaires relatives aux contestations soulevées à l'occasion de la désignation des chefs traditionnels ;
Vu le décret n°77/245 du 15 juillet 1977 portant organisation des chefferies traditionnelles, modifié et complété par le décret n° 2013/332 du 13 septembre 2013 ;
Vu le décret n° 2008/376 du 12 novembre 2008 portant organisation administrative de la République du Cameroun ;
Vu le décret n° 2018/190 du 02 mars 2018 modifiant et complétant certaines dispositions du décret n° 2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement ;
Vu le décret n° 2018/191 du 02 mars 2018 portant réaménagement du Gouvernement ;
Vu le décret n°2019/030 du 23 janvier 2019 portant Organisation du Ministère de l'Administration Territoriale ;
Vu l'arrêté préfectoral n°590/AP/J06/SAG du 11 mars 1987 portant homologation de la désignation de Monsieur BILOA EFFA en qualité de Chef de 3^e degré du quartier Messa-Nkoaba'a, Arrondissement de Yaoundé II^e ;
Vu la circulaire n° 001/C/MINFI du 28 décembre 2018 portant instructions relatives à l'exécution du Budget de l'Etat, des Entreprises et Etablissements Publics, des Collectivités Territoriales Décentralisées et des autres Organismes subventionnés, pour l'exercice 2019 ;

Considérant les rapports des Autorités Administratives compétentes.

ARRETE

Article 1. Monsieur BILOA EFFA, chef de 3^e degré du quartier MESSA NKOABA'A, Arrondissement de YAOUNDE II^e, Département du MFOUNDI, Région du CENTRE, est à compter de la date de signature du présent Arrêté, destitué de ses fonctions pour :

- instigation et incitation à l'insurrection ;
- insubordination caractérisée à l'endroit des Autorités Administratives ;
- participation active à une manifestation publique interdite.

Article 2. Le présent Arrêté sera publié et communiqué partout où besoin sera. /-

Yaoundé, le _____

Ampliations

- PM
- MINFI
- GOUV/R/Centre
- PREFET/Mfoundi
- S/P/Yaoundé II^e

LE MINISTRE DE L'ADMINISTRATION TERRITORIALE,

SERVICES DU PREMIER MINISTRE	
VISA	
• 007068	04 DEC 2019
PRIME MINISTER'S OFFICE	



ATANGA NJI Paul